



LUCENS

Cycles abandonnés

En application des dispositions légales, la Commune de Lucens somme les détenteurs des cycles désignés ci-après de récupérer leurs véhicules, actuellement déposés à la fourrière municipale.

Ces propriétaires (ou ayants droit) s'adresseront au service de sécurité publique, pl. de la Couronne 1, 1522 Lucens, commune@lucens.ch, dans les 30 jours qui suivront la date de cette parution.

Passé ce délai, ces cycles seront vendus ou détruits, conformément aux dispositions de la loi du 26 mai 1986, article 26a, modifiant celle du 25 novembre 1974, sur la circulation routière (LVCR).

Type	Marque	Couleur	Lieu découverte	Date	N° de série
Vélo	Element Cult	Blanc/bleu	Rue du Marché 4	18.04.2026	EN14766MTB
Vélo	Rockrider	Jaune fluo	grande salle	02.02.2026	000001024359
Vélo	Preston	Blanc/bleu/noir	Rue ED Junod 2	09.01.2026	XHM1505695
Vélo	Totem	Noir	Inconnu	Inconnue	6W2024112079
Vélo	Best OF 01	Rose	Inconnu	Inconnue	1401020337.

La Municipalité